

Certificat sanitaire relatif à l'importation au Royaume du Maroc des matières premières,  
aliments composés, premix et additifs alimentaires pour animaux à partir de la Grèce

**I/ Information Produit**

I.1. Expéditeur

Nom :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

I.2. N° de référence du certificat :

I.3. Autorité centrale compétente :

I.4. Autorité locale compétente :

I.5. Destinataire

Nom :

Adresse :

Pays :

Téléphone :

I.6. Transitaire (s'il y a lieu) :

I.7. Pays d'origine : Grèce

I.9. Lieu d'origine ou de provenance

Nom :

Numéro d'agrément :

Adresse :

I.8. Région, Code (s'il y a lieu) :

I.10. Lieu de destination :

I.11. Lieu de chargement

Adresse :

I.12. Date du départ :

I.13. Moyens de transport (1)

Avion

Navire

Wagon

Véhicule routier

Autres

Identification :

I.14. Température produits (1)

Ambiante

Réfrigérée

Congelée

I.15. Quantité totale :

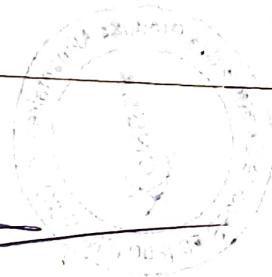
I.16. Nombre total de conditionnements :

I.17. N° du scellé et n° du conteneur :

I.18. Marchandises certifiées aux fins de l'alimentation animale

I.19. Identification des marchandises

Nom du produit	Type de traitement	Atelier de transformation	Nombre de conditionnements	Type de conditionnement	Poids net	numéro de lot	Date de production	Date de peremption



## II - Renseignements sur la salubrité des produits :

L'inspecteur officiel soussigné certifie que les produits désignés ci-dessus

- 1) Ont été manipulés, préparés, transformés, conditionnés de façon hygiénique dans le respect des exigences sanitaires en la matière ;
- 2) ont été produits dans un établissement agréé et contrôlé par les autorités compétentes ;
- 3) ont été produits pour l'alimentation animale ;
- 4) sont en vente libre dans le pays d'origine ;
- 5) ne contiennent aucune traces de farines animales ;
- 6) ne renferment pas de résidus de pesticides, d'éléments radioactifs, de contaminants de l'environnement (Dioxines, PCB...) en quantité excédant les niveaux admissibles fixés par les normes internationales en vigueur ;
- 7) sont acheminés par des moyens de transport qui ont été nettoyés, désinfectés et désinsectisés.

Fait à ..... le .....

(lieu)

(date)

Sceau officiel (2)

(Nom et prénom en lettres capitales de l'inspecteur officiel)

(Cachet et signature) (2)

(\*) Ce modèle de certificat sanitaire ne concerne pas l'importation des aliments simples naturels d'origine végétale non traités, obtenus par des procédés ordinaires de la technologie agricole : barattage, criblage, décorticage, déshydratation, germination (orge, maïs, soja, graines de cotons, avoine...) ainsi que la paille et le foin.

(1) Cocher la mention qui convient

(2) La couleur du sceau et de la signature doit être différente de celle des autres mentions du certificat.

